



Anaïs SABATINI
Députée 2^{ème} circonscription 66
441 rue Aristide Bergès
66 000 PERPIGNAN

Perpignan, le 19 mai 2026

Object : Les NTGs, une menace pour la souveraineté alimentaire européenne et Française

Madame la Députée,

Je me permets de vous contacter au nom du CivamBio66 (association de soutien à l'agriculture biologique dans le 66), concernant le vote prochain (semaine du 21 mai) en plénière du texte d'accord provisoire portant sur le règlement 2023/0226 sur les Végétaux obtenus au moyen de certaines nouvelles techniques génomiques (NTG) et les denrées alimentaires et aliments pour animaux qui en sont dérivés.

Nous tenons à vous alerter du risque important que font courir les dispositions de ce texte (particulièrement aux articles 10 et 33) aux professionnels du secteur agricole comme aux consommateurs, tout en ne respectant pas la position du Parlement.

En effet, en ne garantissant pas une traçabilité du producteur au consommateur, l'article 10 du texte aura pour conséquence d'empêcher le consommateur de savoir s'il consomme ou pas des produits contenant des organismes génétiquement modifiés. **Il s'agit d'une atteinte au droit d'information et à la liberté de choix des citoyens**, dans le cadre de leur consommation alimentaire. Cette absence de traçabilité touchera également les agriculteurs, qui auront



davantage de difficultés à savoir s'ils cultivent des NTG (sans parler des risques de contamination par pollinisation des cultures par les NTG).

En outre, le manque d'encadrement du texte, à l'article 33, concernant les brevets portant sur les NTG, est une menace directe pour notre souveraineté agricole et alimentaire, **70 à 80 % des brevets sur les nouvelles variétés de ces organismes étant détenus par deux firmes non françaises** (Bayer-Monsanto & Corteva). L'autonomie et l'indépendance de notre secteur agricole, déjà précarisé, s'en trouvera encore plus affaibli.

Madame a Député, il existe encore une possibilité pour les parlementaires de faire respecter la position de votre institution dans les derniers arbitrages autour de ce texte, en redéposant certains amendements, déjà adoptés par le Parlement dans sa position initiale, qui permettront de palier à ces problématiques de brevetage et de traçabilité des NTG.

Veuillez agréer, Madame la députée, nos salutations les plus cordiales.



Mathieu Maury
Président du CivamBio66

